



Valence, le 8 mai 2020

Donner plus de place aux vélos pour un dé-confinement doux : Valence montre l'exemple

Mardi 5 mai la ville de Valence annonçait la création de 4 nouvelles pistes cyclables temporaires et sécurisées. L'association REVV ne peut que saluer cette initiative et invite toutes les communes de l'agglomération à suivre cet exemple.

A cela s'ajoute la gratuité des Libélos, une prime de 75 euros offerte par Valence Romans Déplacements pour l'achat d'un vélo neuf, et les 50 euros HT versés par l'Etat pour la remise en état de son vélo chez un professionnel agréé. Avec les beaux jours, c'est donc le moment de se remettre au vélo !

REVV encourage la population à faire preuve de civisme en préférant le vélo à la voiture. La moitié de nos déplacements font moins de 3 km. La sortie progressive du confinement ne doit pas s'accompagner d'un retour à l'omniprésence automobile, synonyme de congestion, de pollutions et d'insécurité. REVV rappelle que la pollution atmosphérique tue tous les ans 48 000 personnes dans notre pays et que les experts s'accordent à dire qu'elle aggraverait la pandémie. A l'inverse la marche à pied et le vélo sont très bénéfiques pour la santé et pour renforcer nos défenses immunitaires.

Mais afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes, plus nombreux à cause de la désaffection des transports en commun, et leur permettre de respecter les distances de sécurité contre la propagation du virus, il faut leur réserver beaucoup plus de place en ville car trop d'espace y reste accaparé par les voitures.

REVV regrette de ne pas avoir été associée, en tant que représentante des usagers, au choix et à la conception des 4 pistes cyclables provisoires. Dès le 20 avril REVV proposait pour la sortie du confinement des aménagements ambitieux, réalistes et pragmatiques et le faisait savoir dans un communiqué de presse. Ces propositions sont sur le site www.revv-valence.org.

Mais il n'est pas trop tard pour engager la concertation ! Les premiers aménagements provisoires initiés par Valence pourront encore être améliorés et étendus progressivement, en bénéficiant du retour d'expérience des usagers. D'autres aménagements devront être réalisés, afin de créer un véritable réseau d'itinéraires sécurisés sur tout le territoire de l'agglomération. Et dans ce cadre le Pont Mistral doit être traité en priorité car c'est un lieu de passage obligé et un des principaux points noirs de Valence.

REVV appelle donc les élus et les services techniques à continuer leurs efforts pour adapter les plans de circulation et la voirie aux circonstances exceptionnelles.

Sauvons des vies, roulons à vélo !

Contacts presse :

Nicolas MARTIN,	06 49 95 26 59
Jean-Luc ARNOD,	06 07 39 92 00